



Nations Unies  
Commission économique pour l'Afrique

VÉRIFIER À L'AUDITION

**Huitième Réunion annuelle conjointe du Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur les finances, les affaires monétaires, la planification économique et l'intégration et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique**

**Discours de**

**Carlos Lopes**

**Secrétaire général adjoint de l'Organisation des Nations Unies et**

**Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique**

**30 mars 2015**

**Addis-Abeba**

Son Excellence Monsieur Hailemariam Desalegn, Premier Ministre de la République fédérale démocratique d'Éthiopie,

Son Excellence Monsieur Paul Kagame, Président de la République du Rwanda,

Son Excellence Madame Nkosazana Dlamini-Zuma, Présidente de la Commission de l'Union africaine,

Une note de bienvenue à nos anciens chefs d'état ici présent

M. Moctar Ould Diayi, Ministre des finances, Mauritanie

Mesdames et Messieurs les Ministres,

C'est un plaisir pour moi de vous accueillir à cette réunion annuelle conjointe du Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur les finances, les affaires monétaires, la planification économique et l'intégration et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique (CEA).

Permettez-moi de saisir cette occasion pour exprimer ma profonde gratitude au Premier Ministre Hailemariam Desalegn, au Gouvernement et au peuple éthiopiens pour la chaleureuse et généreuse hospitalité qu'ils n'ont cessé de nous réserver. C'est une expérience extraordinaire que d'être le témoin privilégié de la transformation socioéconomique de l'Éthiopie et de s'inspirer de l'énergie et du dynamisme avec lesquels les réformes sont menées dans ce pays.

C'est avec la plus grande reconnaissance que je mesure la valeur du partenariat stratégique entre la CEA, la Banque africaine de développement et l'Union africaine. Le processus de l'Agenda 2063 de l'Union africaine, nous donne l'occasion, sous la conduite de la Présidente de la Commission Dr. Dlamini-Zuma, de laisser aux générations futures un riche héritage.

Je voudrais aussi remercier les nombreux collègues de la famille des Nations Unies qui sont venus prendre part à la réunion annuelle du Mécanisme de coordination régionale, à un moment où il est crucial d'assurer la convergence pour appuyer de manière cohérente une stratégie panafricaine ciblée.

Un des principaux résultats de la réorganisation entreprise par la CEA en 2013 est de nous permettre de mieux prendre en compte les priorités de nos États membres en matière de politiques et leurs besoins de renforcement des capacités. À cet égard, nous continuons d'améliorer nos interventions dans le but de peser davantage sur les politiques, en appui à la transformation de l'Afrique. L'année écoulée a été marquée par des travaux de recherche de grande qualité, fondées sur l'analyse des faits et cadrant bien avec les besoins, dans les domaines de la politique industrielle, des prévisions macroéconomiques, de l'égalité entre hommes et femmes, des progrès vers les objectifs du Millénaire pour le développement, des inégalités, de la mobilisation des ressources intérieures, du développement du secteur privé, du commerce, des changements climatiques et des incidences socio-économiques de la maladie à virus Ebola. Cette contribution montre bien que la Commission est déterminée à poursuivre son chemin à partir d'une nouvelle conception et, si besoin, à proposer des idées qui dérangent. L'initiative consistant à établir des profils de pays est une contribution tangible à notre effort collectif.

Ces 15 dernières années, l'Afrique a connu une croissance d'un niveau relativement élevé, tirée par un super cycle des matières premières et par la demande intérieure vigoureuse d'une classe moyenne en expansion, mais elle dépend toujours de ces matières premières pour l'essentiel de ses recettes d'exportation. Il est désormais largement admis que, en l'absence d'économies diversifiées, l'Afrique restera exposée aux chocs exogènes et demeurera prisonnière du paradoxe de forts taux de croissance coexistant avec des niveaux élevés de chômage et de pauvreté. C'est pour cette raison que les quatre dernières éditions du *Rapport économique sur*

*l'Afrique* ont traité des questions et défis fondamentaux auxquels se heurte la transformation, et ont tenté de mettre en lumière les priorités aux niveaux national, régional et continental, pour y apporter de la cohérence. Cette nouvelle réflexion sur la voie à suivre est en phase avec l'Agenda 2063 de l'Union africaine et avec la Position commune africaine sur le programme de développement pour l'après-2015.

Confortés dans notre conviction par nos travaux de recherche sur les politiques, nous continuons de préconiser une industrialisation accélérée, clé de la transformation structurelle des économies africaines. L'attention soutenue accordée à l'industrialisation en Afrique témoigne de notre engagement à faire en sorte que les travaux de recherche et les statistiques correspondent aux priorités des États africains sur le plan stratégique. Les nouvelles politiques industrielles élaborées par plusieurs États membres et par les communautés économiques régionales ont grandement bénéficié de la recherche, des statistiques et des débats sur ce thème crucial, auquel nous attachons beaucoup d'importance.

Les principaux facteurs qui entravent le commerce et l'industrialisation en Afrique sont liés à l'étroitesse de sa base de production et d'exportation, qui est dominée par des produits à faible valeur tels que les matières premières et les produits de base. Cette situation est aggravée par les coûts très élevés des échanges, les barrières tarifaires et non tarifaires imposées au commerce intra-africain et l'accès limité de l'Afrique aux marchés internationaux. Nous n'avons d'autres choix que d'accroître notre part d'exportations mondiales. Alors que dans les années 1970, l'Afrique représentait 4,99 % du commerce mondial et l'Asie de l'Est 2,25 %, en 2010, notre part a reculé à 3,33 % tandis que celle de l'Asie de l'Est a progressé pour atteindre 17,8 %. L'Afrique étant bridée par la faiblesse des infrastructures et l'inefficacité de la logistique, le manque de compétences adaptées et d'intrants de qualité, l'offre insuffisante de crédits et de services financiers, notre histoire est devenue celle d'une occasion manquée. Il est grand temps de nous réveiller. C'est la politique commerciale actuelle de l'Afrique qui nous empêche en grande partie de donner le meilleur de nous-mêmes.

À en juger par l'édition 2015 du *Rapport économique sur l'Afrique*, politiques commerciales et industrielles sont déconnectées l'une de l'autre maintenant. En conséquence, les

pays africains affichent des niveaux de protectionnisme élevés sans bénéfices tangibles en termes d'amélioration de la productivité. Ce phénomène est exacerbé par la recherche de rente qui empêche l'exploitation des avantages comparatifs dynamiques. En effet, souvent, les structures tarifaires ne tiennent pas compte des considérations de politique industrielle, et sont l'aboutissement non ordonné de cycles successifs de réformes. Si l'on regarde de plus près les intrants importés, on s'aperçoit que les droits de douane pèsent sur la compétitivité des pays africains de la plus brutale des manières. Ils ne stimulent pas la réaction des fournisseurs en amont, pas plus qu'ils ne favorisent la compétitivité des industries en aval. Lorsqu'elles sont appliquées convenablement, les structures tarifaires constituent pourtant un instrument d'approche stratégique coordonnée et de cohérence entre le cadre des politiques commerciales et celui des politiques industrielles. J'aime qualifier cette démarche de « protectionnisme intelligent », j'entends par là, faire sorte que les règles nous servent. C'est quelque chose que chacun souhaite, mais que nous ne sommes pas parvenus à faire.

Poursuivre les réformes commerciales de manière stratégique permet de promouvoir et de renforcer la compétitivité d'un pays et de créer les conditions favorables à une participation accrue aux chaînes de valeur.

Dans le cadre des chaînes de valeur mondiales, un corpus croissant de travaux de recherche indique l'intérêt du secteur des services, à la fois en termes de contribution à la valeur ajoutée et de création d'emplois. Autrement dit, un secteur des services dynamique – pensez par exemple aux services financiers ou aux technologies de l'information et de la communication – peut avoir des retombées de natures très diverses qui augmentent la productivité et apportent de la valeur sur toute la chaîne. En Afrique, cependant, le commerce des services est encore entravé par un certain nombre de barrières (essentiellement réglementaires).

Dans ce contexte, il serait important que les négociations en vue de l'établissement d'une zone de libre-échange continentale s'étendent au commerce intra-africain de services. Cela permettrait non seulement de multiplier les possibilités d'émergence de chaînes de valeur régionales, mais garantirait aussi que les gains tirés de la zone de libre-échange continentale soient plus justement répartis entre pays africains, en particulier les économies qui mettent sur pied d'importants pôles de services.

En outre, pour tirer le meilleur parti du commerce, les pays africains doivent faire en sorte que l'échelonnement de leur libéralisation commerciale soit compatible avec leur programme de transformation et leur engagement en matière d'intégration régionale. En d'autres termes, l'échelonnement de la libéralisation commerciale devrait privilégier la réduction des droits de douane et la suppression des barrières non tarifaires à l'intérieur de l'Afrique. En effet, les exportations intra-africaines se voient souvent imposer des niveaux plus élevés de protection que les exportations africaines à destination du reste du monde, et la situation pourrait s'aggraver. Notre objectif devrait être d'avoir des droits de douane réduits entre les communautés économiques régionales, afin d'éviter que les droits de douane pratiqués sur les exportations européennes soient plus bas que ceux en vigueur entre pays africains, ce qui, en l'absence d'un accord ambitieux sur une zone de libre-échange continentale, pourrait être une des conséquences des accords de partenariat économique. D'autres obstacles, tels que les barrières non tarifaires, restent extrêmement répandus et ajoutent aux contraintes qui pèsent sur la compétitivité des producteurs africains, ces barrières étant particulièrement nombreuses entre communautés économiques régionales.

Les préférences commerciales unilatérales peuvent difficilement à eux seuls créer les conditions nécessaires au développement des chaînes de valeur régionales. Je vous en prie, chers participants : rendons-nous à l'évidence ; nous ne pouvons plus nous permettre de négocier des accords commerciaux comme si l'industrialisation de l'Afrique ne nous importait pas.

Le commerce peut en réalité favoriser l'industrialisation. Voilà le message qui doit nous guider telle l'étoile du berger. Mais pour ce faire, il nous faut un cadre politique cohérent.

Le commerce ne résout pas notre besoin d'innovation financière devant faire avancer la transformation.

Nos ressources intérieures augmenteront si nous menons des réformes fiscales équitables. Ces réformes doivent porter sur la collecte de l'impôt, les failles du système et l'élargissement de l'assiette fiscale. Par ailleurs, nos politiques fiscales devraient lutter contre la pauvreté et inciter à

accroître l'épargne intérieure. De plus, il nous faudrait établir des partenariats pour exploiter, localement ou sur le plan régional, le potentiel de nos ressources et industries extractives. Ce faisant, nous devons nous efforcer d'avoir des cadres réglementaires qui renforcent notre compétitivité et notre environnement économique. Ainsi, les flux financiers illicites deviendront un défi surmontable et nous serons plus à même de préserver le capital en Afrique.

La prise de participations privée est également une autre source de richesse qui rend l'Afrique moins tributaire des sources de financement classiques. En outre, le « paysage du financement du développement » en mutation – qui a vu l'émergence de nouveaux acteurs et de modalités novatrices concernant l'aide – ouvre des horizons qui nous emmènent au-delà des dichotomies traditionnelles.

Avant notre prochaine rencontre en juillet 2015 à Addis-Abeba à l'occasion de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, des mesures décisives auront été prises pour jeter les fondements de la zone de libre-échange continentale, pilier essentiel de la transformation structurelle du continent. Les négociations portant sur la zone de libre-échange continentale ont un coût. Et les gouvernements africains devraient prendre les mesures nécessaires pour y faire face notamment en veillant à ce que les équipes de négociateurs de chaque pays reçoivent les dotations appropriées. C'est pourquoi nous devons veiller à ce que notre contribution et nos préoccupations soient suffisamment reflétées dans notre détermination d'infléchir le cours actuel des choses. Le reste du monde ne compte pas rester inactif et attendre que les pays africains rattrapent leur retard en matière d'industrialisation.

Les pays africains doivent se montrer intelligents et réfléchir aux relations entre les décisions politiques et leur cohérence avec les politiques commerciales et industrielles et les stratégies de développement. Ebola nous a brutalement rappelé la précarité de notre situation, de mauvaises perceptions ayant menacé d'ébranler les fondements que nous nous sommes donnés du mal à établir.

C'est donc une question de risque. D'une part le risque peut être défini comme étant la possibilité de perdre quelque chose de valeur. D'un autre côté, prendre des risques peut nous rapporter beaucoup : santé physique, statut social, bien-être émotionnel, gain financier ou

prospérité. Le risque peut-être une interaction intentionnelle et gérée avec l'incertitude, l'imprévisibilité et l'incommensurabilité. Compte tenu de ces considérations, il est vital que l'Afrique se débarrasse de la perception que le risque est un jugement purement subjectif qui peut être avéré ou non, et qu'elle prenne ses propres risques.

Je vous remercie de votre attention.